



Éducation postsecondaire, Formation et Travail

RAPPORT ANNUEL

2022-2023

Éducation postsecondaire, Formation et Travail

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3650-6 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3652-0 (PDF : version française)

ISSN 1919-7675 (version imprimée bilingue)

ISSN 2368-8122 (PDF : version française)

23-00698 | 2023.11 | Imprimée au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la ministre à la lieutenant-gouverneure
L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par

La ministre,



L'honorable Arlene Dunn

Du sous-ministre à la ministre

L'honorable Arlene Dunn
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Rapport respectueusement soumis par

Le sous-ministre,



Dan Mills

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Message de la ministre	5
Message du sous-ministre	7
Priorités du gouvernement	8
Faits saillants	9
Mesures de rendement	10
Survol des activités du ministère	14
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	15
Division de l'éducation postsecondaire	15
Division du travail et des services stratégiques	19
Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi	24
Renseignements financiers	30
Résumé des activités de dotation	36
Résumé des projets de loi et des activités législatives	38
Résumé des activités liées aux langues officielles	42
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	44
Rapport sur la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public	48
Annexe A : Services et emplacement des bureaux du Ministère	49

MESSAGE DE LA MINISTRE

Dans un contexte où le Nouveau-Brunswick a poursuivi sa croissance rapide en 2022-2023, les services et les soutiens fournis par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (le Ministère) ainsi que le travail de ses employés dévoués ont continué de gagner en importance.

Bien que l'élan insufflé à l'économie de la province par le gouvernement se traduise par de nombreux points positifs, plusieurs défis persistent sur le marché du travail, principalement quant à notre capacité à trouver les travailleurs dont la province a besoin pour garantir que son économie puisse continuer à croître et que ses entreprises réussissent et prospèrent.

Encore une fois, le Ministère, par l'intermédiaire de TravailNB, a accompli un travail remarquable en 2022-2023 pour répondre aux différents défis du marché du travail.

Cependant, même si le marché du travail représente une grande partie des préoccupations du Ministère, ce n'est pas le seul. En témoignent ses efforts notables en soutien au secteur postsecondaire, au réseau des bibliothèques publiques, à l'apprentissage et au processus législatif.

Tant de choses ont été accomplies au cours de cet exercice et je suis extrêmement fière de l'authentique effort collectif que notre équipe a mis en œuvre pour continuer à améliorer différents aspects de notre merveilleuse province.

Grâce à son engagement continu à travailler en collaboration avec ses partenaires et avec les parties prenantes, le Ministère a contribué à combler les pénuries de main-d'œuvre, en suscitant des occasions de mieux répondre aux besoins des employeurs, des demandeurs d'emploi et des communautés. Il a déployé des efforts considérables pour augmenter le nombre de professionnels de la santé entrant dans le système de santé du Nouveau-Brunswick, ainsi que pour promouvoir et créer des possibilités de formation pour les professions pour lesquelles la demande est forte.

Voici quelques-unes des réalisations dont le Ministère peut être fier : le lancement d'avenueNB, une coopérative offrant un nouveau modèle de prestation de services d'emploi aux personnes ayant un handicap; l'expansion, à l'échelle de la province, du projet pilote Agence Emploi Retraite qui met les personnes retraitées en relation avec des employeurs ayant besoin d'un soutien en main-d'œuvre à court terme; l'élimination des intérêts sur la partie provinciale des prêts étudiants du Nouveau-Brunswick; le lancement de deux nouveaux modèles d'éducation innovants offrant un apprentissage en classe et une formation en cours d'emploi rémunérée aux personnes qui progressent dans leur carrière en soins infirmiers et dans le secteur manufacturier; l'augmentation la plus importante du salaire minimum en 40 ans et la mise en œuvre de mesures visant à réduire les obstacles pour aider les personnes qualifiées formées à l'étranger à exercer leur profession au Nouveau-Brunswick plus rapidement grâce à la *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées*.

Ce ne sont là que quelques-unes des avancées que le Ministère a promues au cours de cette année, mais le travail accompli en coulisses par son personnel sur de nombreuses autres initiatives moins visibles est incommensurable.

Je félicite nos fonctionnaires d'un niveau exceptionnel pour les efforts extraordinaires qu'ils ont mis en œuvre; les pages suivantes donneront au lecteur une meilleure idée de l'énorme incidence de ce Ministère sur la province, aujourd'hui comme demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Arlene Dunn', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'honorable Arlene Dunn
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Au nom du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de cette année pour l'exercice 2022-2023 se terminant en mars 2023.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'engage à soutenir notre système d'éducation postsecondaire et à veiller à ce que les besoins de notre main-d'œuvre soient satisfaits.

Notre croissance démographique et celle de la population active sont particulièrement encourageantes; cependant, en raison du vieillissement de la population, le taux de participation à la population reste faible. Satisfaire les demandes du marché du travail nécessitera des efforts de tous les travailleurs disponibles et nous collaborons activement avec divers secteurs pour élaborer des initiatives qui répondront aux défis du marché du travail et aideront les entreprises à améliorer leur productivité, à accroître leur compétitivité et à croître.

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi notre collaboration avec nos partenaires en éducation, avec les employeurs et avec les communautés, en vue d'accroître les occasions de formation pour les professions pour lesquelles la demande est forte et de mettre en œuvre des initiatives visant à garantir que chaque personne se voit offrir une voie d'accès à l'emploi.

Dans le cadre du mandat ministériel, le personnel a appuyé les modifications législatives ayant porté sur l'amélioration de la santé et la sécurité au travail sur les navires de pêche commerciale, sur les services publics essentiels ainsi que sur la protection du salaire minimum.

Nous avons, en outre, continué d'investir dans des initiatives et des partenariats stratégiques, s'appuyant sur des ententes à long terme basées sur le rendement, visant à satisfaire des besoins particuliers liés à l'emploi et au maintien en poste, et ce, dans toutes les régions de notre province.

Je tiens également à souligner que le personnel des bibliothèques publiques a reçu la Médaille du jubilé de platine en reconnaissance de son excellent travail d'adaptation de ses services et d'innovation pendant la pandémie de COVID-19 et pour avoir soutenu d'autres entités par le biais de plus de 75 réaffectations temporaires dans le cadre des priorités en matière de santé et de sécurité au Nouveau-Brunswick. Son dévouement et sa flexibilité pour s'adapter à des situations changeantes ont profité aux autres pendant une période difficile.

Je remercie tous les membres du personnel du Ministère pour les efforts qu'ils ont mobilisés et pour leurs accomplissements au cours de la dernière année, et ce, quelle que soit la façon dont ils ont contribué aux activités ministérielles. Pour mener à bien le travail essentiel accompli ici, il faut une grande équipe à laquelle j'offre toute ma reconnaissance.



Dan Mills
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois – Une équipe, un GNB

Une équipe, Un GNB est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacités que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- Communiquent les uns avec les autres;
- Collaborent dans le cadre de projets importants;
- Favorisent la concentration des efforts et l'obligation de rendre compte.

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2022-2023 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2022-2023, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Collaboration avec les quatre universités publiques (Mount Allison University, St. Thomas University, Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick) pour trouver des solutions visant à accroître le nombre d'inscriptions d'étudiants du pays et de l'étranger qui désirent étudier dans la province.
- Offre à plus de 50 000 élèves, du secondaire jusqu'à la fin des études postsecondaires, de précieuses occasions d'apprentissage expérientiel, partout dans la province, par Avenir NB.
- Lancement, par le New Brunswick College of Craft and Design, de son programme de conception numérique 3D; diplomation réussie de la première promotion : préparation des diplômés à des carrières comme celles de généraliste, modélisateur et imprimeur 3D; illustrateur et artiste conceptuel; concepteur numérique pour la télévision et le cinéma; concepteur de jeux; constructeur de mondes et créateur de personnages; artiste de simulation et de réalité virtuelle.
- Achèvement de la refonte du site Web studentaid.gnb.ca par les Services financiers pour étudiants, afin de mieux servir les étudiants postsecondaires du Nouveau-Brunswick.
- Soutien aux nouveaux arrivants d'Ukraine par l'intermédiaire de TravailNB, en partenariat avec OpportunitésNB; à ce jour, 956 personnes venues d'Ukraine bénéficient d'un plan d'action pour l'emploi; parmi elles, 150 étaient déjà employées au moment de la clôture du plan d'action.
- En 2022-2023, TravailNB a également servi 4 865 prestataires actifs d'assurance-emploi et aidé 12 007 clients à trouver un emploi dans le cadre de l'Entente sur le développement du marché du travail; a lancé le projet pilote Agence Emploi Retraite, à l'échelle de la province, ayant donné lieu, au 31 mars 2023, au jumelage de 94 retraités avec des employeurs; et est devenu le point d'entrée pour les nouveaux arrivants ayant des problèmes liés à la reconnaissance des qualifications étrangères.
- Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick s'est associé à 11 attractions touristiques pour permettre au public de recevoir des laissez-passer gratuits. Plus de 15 000 laissez-passer de bibliothèque ont été utilisés et grâce à ces campagnes, près de 5 000 nouvelles cartes de bibliothèque ont été émises.
- Les taux de réussite aux examens des métiers spécialisés ont dépassé, au Nouveau-Brunswick, la moyenne nationale de plus de 30 %.

MESURES DE RENDEMENT

Croissance de la population active

Entre 2002 et 2022, le nombre de personnes prenant leur retraite chaque année dans la province a presque doublé. Cette augmentation substantielle des départs à la retraite a exercé une pression importante sur la taille de la population active dans la province et a donné lieu à des milliers d'emplois vacants dans les entreprises, les hôpitaux et les écoles du Nouveau-Brunswick. Le Ministère a continué à se concentrer sur la tâche consistant à bâtir une main-d'œuvre qualifiée qui permettra aux entreprises de réellement s'établir, mener leurs activités et connaître la croissance dans notre province. La cible actuelle du Ministère consiste à accroître la population active pour qu'il y ait au moins 408 300 travailleurs d'ici décembre 2024.

Importance de la priorité

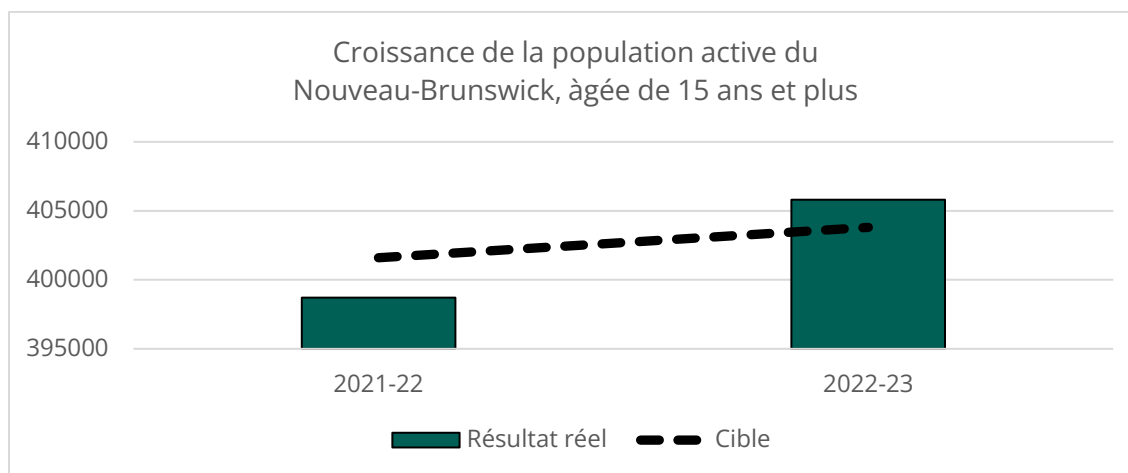
Pour améliorer la qualité de vie des Néo Brunswickois et pour continuer à offrir des services publics durables et de qualité élevée, nous devons continuer à trouver des moyens novateurs de favoriser la croissance de la population active et de l'économie dans son ensemble.

Rendement général

L'économie du Nouveau-Brunswick fonctionne désormais à des niveaux qui ont dépassé ceux d'avant la pandémie, et les tendances récentes de la main-d'œuvre sont encourageantes. Même si le Ministère a atteint son objectif pour 2022-2023, l'accroissement de notre main-d'œuvre à l'avenir restera un défi.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

Le ministère a surtout mis l'accent sur l'augmentation des taux de participation à la population active. Il s'agissait notamment d'étendre, à l'échelle de la province, une initiative visant à réintroduire les retraités sur le marché du travail et à augmenter les programmes d'exploration de l'apprentissage et des métiers spécialisés pour les groupes sous-représentés. De plus, le Ministère a lancé des plans d'action pour attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée au sein des groupes professionnels prioritaires qui correspondent aux besoins du marché du travail du Nouveau-Brunswick. Un appel a également été lancé pour recueillir des idées sur la croissance de la main-d'œuvre, afin de retenir des propositions de partenariat. Le ministère continuera de suivre les progrès et de poursuivre ses efforts pour accroître la population active.



Métiers spécialisés en construction résidentielle

Le Nouveau-Brunswick fait face à une importante pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction à cause d'une plus grande demande en logement à mesure que la population s'accroît. Le Ministère continue d'exécuter son plan d'action triennal axé sur une augmentation de 21 % du nombre d'apprentis inscrits dans les professions prioritaires désignées du secteur de la construction résidentielle, d'ici octobre 2024.

Importance de la priorité

Le secteur de la construction de la province faisait face à des pénuries de main-d'œuvre accentuées par la demande croissant rapidement en construction résidentielle, par des départs à la retraite et par une offre insuffisante de travailleurs. Il est essentiel de réduire la pénurie de main-d'œuvre pour garantir que les employeurs demeurent productifs et soient en mesure de croître pour répondre à la demande accrue en construction résidentielle au Nouveau-Brunswick.

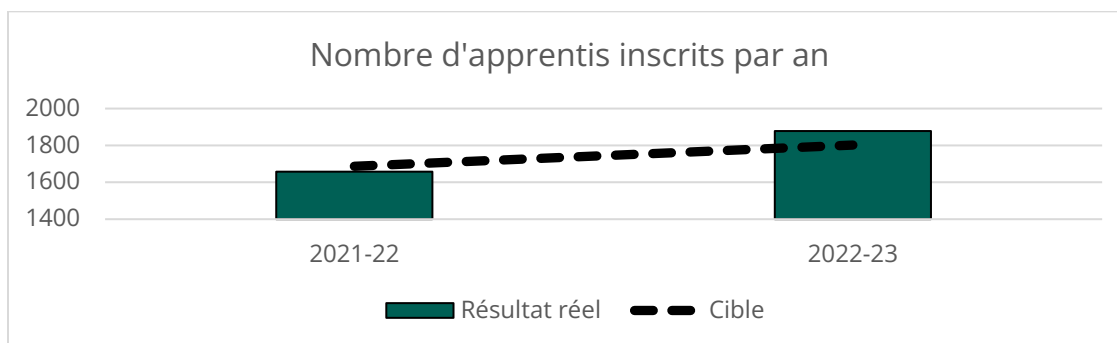
Rendement général

Bien que le nombre d'apprentis inscrits dans les professions prioritaires désignées du secteur de la construction résidentielle ait augmenté au cours de l'exercice 2022-2023, dépassant les cibles globales, dans certaines d'entre elles, les cibles n'ont pas été atteintes et des améliorations sont donc nécessaires.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

En 2021-2022, le Ministère a formé un groupe de travail de l'industrie pour élaborer un plan d'action triennal dans le but d'accroître le nombre d'apprentis inscrits dans les professions jugées prioritaires en construction résidentielle. Le groupe de travail a établi cinq métiers prioritaires à privilégier : électricien en construction, charpentier, briqueteur, plombier et couvreur. En 2022-2023, en collaboration avec l'industrie et avec les organisations partenaires, le plan d'action triennal a abouti :

- à la prestation de neuf programmes d'exploration des professions spécialisées qui permettront à environ 85 personnes issues de groupes méritant l'équité de faire carrière dans ces métiers;
- au retour du Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick, un programme de préapprentissage destiné aux élèves de la 10^e à la 12^e année;
- au lancement d'unités mobiles de formation en soudage et équipement lourd pour les élèves d'âge scolaire;
- à un projet pilote de formation flexible dans une école de métiers qui offre une formation de niveau professionnel directement sur place auprès d'un employeur;
- à la campagne de marketing « Voici les métiers spécialisés », la première du genre depuis plusieurs années, ciblant le recrutement dans les professions spécialisées;
- à la suppression de la période d'attente de deux ans après la fin des études secondaires pour le financement du programme de Formation et perfectionnement professionnel, afin de soutenir les étudiants qui suivent des programmes collégiaux dans les professions prioritaires.



Inscriptions dans les universités publiques

Entre 2003 et 2021, les inscriptions dans les universités ont diminué de plus de 20 % dans la province. Les provinces qui sont aux prises avec des défis démographiques comme ceux du Nouveau-Brunswick, notamment la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, ont connu une hausse du nombre d'inscriptions. Elles ont attiré davantage de personnes étudiantes de l'étranger, elles ont connu une bonne croissance dans le marché canadien et elles ont acquis une part du marché étudiant du Nouveau-Brunswick. Pour ces raisons, le Ministère s'est attardé à travailler avec les quatre universités publiques pour rehausser le nombre d'inscriptions, notamment chez les personnes étudiantes de l'étranger.

Importance de la priorité

L'augmentation du nombre d'inscriptions peut dynamiser l'économie, faire croître la population et soutenir la productivité de la province. La perte de compétitivité du Nouveau-Brunswick attribuable à l'éducation universitaire a facilement coûté plus de 100 millions de dollars à ce secteur, si on tient compte uniquement des dépenses annuelles des personnes étudiantes. Cette valeur est même plus élevée lorsqu'on tient compte des répercussions à long terme : stimulation du rendement du capital investi sur notre investissement dans les universités, rétention des diplômés, accroissement des compétences de nos travailleurs et entrée dans notre système d'immigration de personnes jeunes, ambitieuses et qualifiées.

Rendement général

Le nombre d'inscriptions dans les universités publiques du Nouveau-Brunswick s'est accru de 2 % d'une année à l'autre au cours de l'automne 2022 en raison notamment de l'accroissement considérable des inscriptions de personnes étudiantes de l'étranger. Cette croissance a dépassé celle des inscriptions dans les autres provinces maritimes.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

Le Ministère a financé les activités de recrutement et de maintien en poste grâce à un effort de collaboration, appelé Bourse de bienvenue au Nouveau-Brunswick, avec l'Éducation Internationale Atlantique Inc. Il a également lancé le processus de mise en place de plusieurs initiatives à plus long terme comme la mise en œuvre du financement axé sur le rendement pour les inscriptions, à compter de 2022-2023. Une équipe de projet comprenant des établissements publics du Nouveau-Brunswick a travaillé pour mobiliser, harmoniser et mettre en œuvre une nouvelle marque pour les efforts de recrutement dans l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de ce mouvement, les établissements du Nouveau-Brunswick ont organisé un événement international de recrutement collaboratif au Vietnam. Les universités, notre système secondaire, les personnes étudiantes, les familles et les employeurs ont tous un rôle à jouer. C'est pourquoi le Ministère travaille avec tous ses collaborateurs pour favoriser la croissance des inscriptions dans le système postsecondaire de la province.

Recrutement d'infirmières immatriculées et d'infirmiers immatriculés

On s'attend à ce qu'il y ait une moyenne d'environ 442 ouvertures de postes par année entre 2020 et 2029, pour des infirmières et infirmiers immatriculés ou des superviseurs ou responsables de la coordination des soins infirmiers. À ce titre, l'objectif du Ministère était de faire adopter la *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées* en juin 2022. Cette nouvelle loi vise à accroître la transparence et à réduire les obstacles, afin de garantir que les travailleurs qualifiés, y compris les professionnels formés à l'étranger, voient leurs titres de compétences reconnus rapidement de manière juste, cohérente et impartiale par les organismes de réglementation du Nouveau-Brunswick.

Importance de la priorité

À mesure que la population du Nouveau-Brunswick continue de vieillir, la demande de services liés aux soins de santé poursuit sa croissance. La difficulté à répondre à cette demande est particulièrement importante lorsqu'il s'agit des infirmiers immatriculés (II). Le nombre d'II qui ont quitté la profession dans la province a généralement dépassé le nombre de ceux et celles qui y sont entrés depuis 2012.

Rendement général

Les efforts du gouvernement et de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) pour accélérer le processus d'inscription des infirmières et infirmiers formés à l'étranger ont contribué à l'inscription de 100 infirmières et infirmiers formés à l'étranger (IIFE) supplémentaires au Nouveau-Brunswick par rapport à l'année précédente. L'objectif est d'augmenter ce nombre d'année en année.

Initiatives ou projets mis en œuvre en vue de l'atteinte du résultat

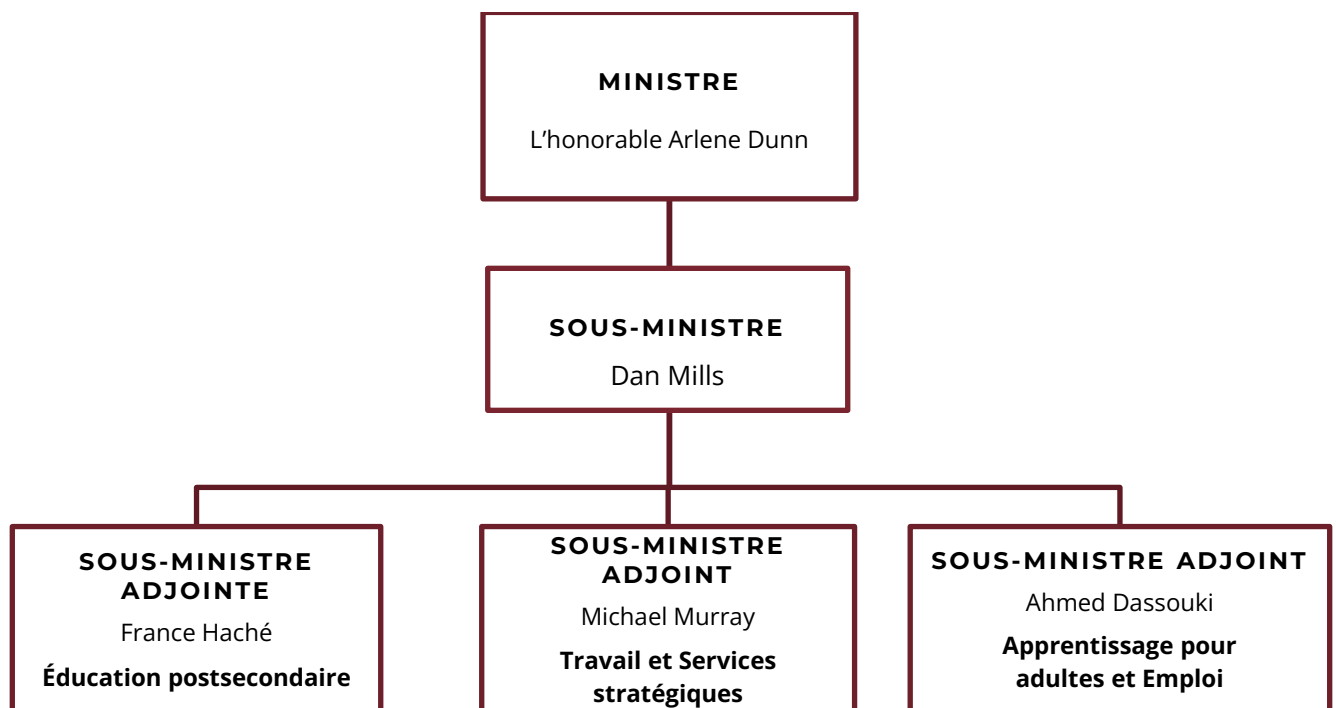
En collaboration avec le ministère de la Santé, le Ministère a travaillé avec l'AIINB pour mettre en place de nouveaux parcours pour les IIFE et pour veiller à ce que le programme de financement les concernant soit appliqué à toutes les personnes candidates admissibles appartenant à ce groupe. Le Ministère a l'intention de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'AIINB et avec les autres organismes de réglementation prioritaires du Nouveau-Brunswick pour élaborer et mettre en œuvre un cadre plus large pour la reconnaissance des qualifications étrangères, débutant avant l'arrivée des personnes et se poursuivant jusqu'à leur intégration au sein de la population active.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mission de donner aux citoyens les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir au Nouveau-Brunswick, province où ils peuvent vivre, apprendre et travailler dans un milieu équitable, sûr et inclusif. Le Ministère cherche aussi à développer une main-d'œuvre et une population adéquatement instruites, hautement compétentes et productives au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à la prospérité de la province.

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises, les communautés et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité et les possibilités d'emploi.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

DIVISION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

La **Division de l'éducation postsecondaire** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris les universités et collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants et des activités du New Brunswick College of Craft and Design. La Division offre une aide financière aux établissements publics, et elle collabore étroitement avec eux à l'avancement de la recherche prioritaire et à la mise sur pied de projets axés sur les personnes étudiantes visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel, à établir des cheminements menant avec succès à l'obtention d'un diplôme et à faciliter les transferts de crédits entre les établissements publics.

La Division comprend la **Direction des relations postsecondaires**, la **Direction de la recherche et des initiatives stratégiques**, la **Direction des services financiers pour étudiants** et le **New Brunswick College of Craft and Design**.

La **Direction des relations postsecondaires** voit à promouvoir l'éducation postsecondaire dans la province en collaborant avec les établissements d'établissement postsecondaire publics et privés. Elle appuie et conseille le ministre dans l'exécution des responsabilités du GNB en vertu de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. Elle est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* et de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*, laquelle réglemente tous les collèges privés de formation professionnelle dans la province et garantit que les personnes étudiantes sont protégées financièrement en cas de fermeture soudaine d'un collège.

Faits saillants

- Collaboration avec les quatre universités publiques (Mount Allison University, St. Thomas University, Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick) pour trouver des solutions en vue d'augmenter le nombre d'inscriptions de personnes étudiantes du Canada et de l'étranger qui veulent étudier dans la province.
- Investissement de 102,5 millions de dollars dans les activités du NBCC, du CCNB et du NBCCD pour les sociétés collégiales.
- Soutien à plus de 50 000 élèves des études secondaires jusqu'à la fin des études postsecondaires pour accéder à de précieuses possibilités d'apprentissage expérientiel dans la province, par la voie d'Avenir NB. Transfert de l'information clé sur le marché du travail en temps réel par le jumelage de personnes étudiantes avec plus de 650 employeurs de la province.
- Création d'une équipe d'inspection de l'assurance de la qualité pour examiner la conformité des écoles privées de formation professionnelle réglementées.
- Examen en cours de la politique relative aux étudiants internationaux actuellement dans les phases finales précédant sa mise en œuvre.
- Octroi d'une désignation, en vertu de la politique relative aux étudiants internationaux, à l'Atlantic College of Applied Health Sciences, une école privée de formation professionnelle du secteur de la santé.

- Gestion d'ententes sur le financement des sciences de la santé pour les personnes étudiantes du Nouveau-Brunswick jugées admissibles à des programmes d'éducation postsecondaires spécialisés des sciences de la santé.
- Négociation d'ententes de financement interprovinciales entre le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, le Programme de formation médicale du Nouveau-Brunswick de l'Université Dalhousie, l'Université Memorial ainsi que le Collège vétérinaire de l'Atlantique. Ajout de dix places à l'entente entre l'Université Dalhousie et le Nouveau-Brunswick ainsi que de quatre nouvelles places pour le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick.
- Obtention par l'Université Beal du Canada et le Collège Oulton de désignations conditionnelles pour promouvoir la prestation future de programmes de baccalauréat en sciences infirmières en tant qu'établissements postsecondaires privés opérant au Nouveau-Brunswick.

La **Direction de la recherche et des initiatives stratégiques** promeut l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation, favorise une culture de recherche et d'innovation dans la province grâce aux établissements postsecondaires publics et encourage la transition vers le secteur d'éducation postsecondaire et le marché du travail. Elle encourage la communication intergouvernementale sur les enjeux de l'éducation postsecondaire et collabore avec les autres gouvernements afin d'harmoniser les priorités stratégiques avec le secteur de l'éducation de la maternelle à la 12e année. Elle donne des conseils ayant trait au secteur de l'éducation postsecondaire.

Faits saillants

- Investissement de 238,9 millions de dollars dans les activités des quatre universités publiques et du Collège de technologie forestière des Maritimes.
- Investissement de 12,8 millions de dollars pour soutenir des projets et des programmes liés à la recherche et à l'innovation, principalement par l'intermédiaire de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, de la Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick et de Mitacs.
- Octroi de 6,88 millions de dollars aux établissements postsecondaires publics pour des projets visant à donner suite aux priorités du marché du travail.
- Octroi d'un montant de 2 millions de dollars aux établissements postsecondaires publics pour appuyer la création et la mise en œuvre de projets pilotes et d'autres initiatives visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire des personnes étudiantes, en particulier celles venant de groupes sous représentés, comme les Premières Nations et les personnes ayant un handicap.

Le **New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD)** a comme objectif de permettre aux personnes qui y étudient de se forger des carrières créatives durables, reposant sur le sens du collectif et sur des valeurs de curiosité et de créativité. La combinaison de l'artisanat et du design, la maîtrise technique acquise par les élèves et leur préparation à une carrière créative garantissent qu'ils pourront gagner leur vie dans leur métier, s'épanouir et créer le monde dans lequel nous vivrons. Dix pour cent du programme de formation est consacré à l'entrepreneuriat. De plus, heure de crédit pour heure de crédit, le NBCCD offre plus de temps de cours pratiques que n'importe lequel de ses concurrents offrant des programmes de deux et quatre ans, comme NSCAD, OCAD, la Haliburton School of Arts et l'Emily Carr University of Art + Design. Les efforts exceptionnels du NBCCD pour former ses étudiantes et ses étudiants, afin qu'il prenne part à l'industrie culturelle

créative canadienne, qui représente 58 milliards de dollars, positionnent le Nouveau-Brunswick comme un chef de file dynamique en matière d'innovation créative et de design.

Faits saillants

- Lancement du programme de conception numérique 3D; diplomation réussie de la première promotion : préparation des diplômés à des carrières comme celles de généraliste, modélisateur et imprimeur 3D; illustrateur et artiste conceptuel; concepteur numérique pour la télévision et le cinéma; concepteur de jeux; constructeur de mondes et créateur de personnages; artiste de simulation et de réalité virtuelle. Le NBCCD a, en outre, créé un processus d'assurance de la qualité et signé un protocole d'entente avec l'Université OCAD pour un transfert 1 à 1 (programme fondements des arts visuels équivalant à un an à l'OCAD).
- Mise en place d'un nouveau système d'information sur les étudiants (RIO Salesforce), la migration depuis l'ancien système s'étant effectuée en un temps record. Le nouveau système a supprimé les incohérences en matière de données et permet d'exploiter ces dernières de manière à éclairer les pratiques stratégiques de l'établissement. Il fournit également aux étudiants un portail leur offrant la possibilité de suivre les horaires des cours, de s'inscrire à des cours, de consulter leur moyenne pondérée cumulative et de vérifier leur situation financière. Un programme officiel de visite du NBCCD, comprenant un programme virtuel, a également été introduit.
- Création du bureau de conseil et d'accessibilité. Plus de 15 % de nos étudiants ont des handicaps documentés et ont besoin d'aménagements d'apprentissage, plus de 33 % ayant eu accès à un soutien en santé mentale par l'intermédiaire du bureau.
- Création d'un centre de services aux étudiants; réfection de la surface de la cour; modernisation de la galerie George Fry et mise en œuvre du projet « Que la lumière soit » avec de nouvelles portes dotées de fenêtres pour plus de sécurité et de perméabilité à la lumière. Établissement d'un comité des espaces d'apprentissage qui a généré des lignes directrices pour la conception des espaces d'apprentissage et engagé un consultant pour créer un processus de rénovation.
- Mise en œuvre de Google Classrooms comme système de gestion de l'apprentissage du NBCCD, un logiciel qui offre l'apprentissage virtuel, l'utilisation d'un Google Drive, des connexions uniques pour les étudiants accessibles de n'importe où, des outils standard que les professeurs peuvent utiliser lors de l'enseignement et des courriels pour les étudiants. Passage de tout le personnel à la suite Office 365 offrant une utilisation plus facile des applications.
- Lancement d'un centre de conception de l'apprentissage en 2022, le premier centre du NBCCD dédié à l'enseignement et à l'apprentissage, et embauche d'un responsable de la conception de l'apprentissage, qui a réalisé 198 consultations individuelles, a animé de nombreux ateliers ayant mobilisé 48 % des professeurs et a fourni des ressources et des bulletins d'information au corps enseignant. Grâce au financement du programme de services d'emploi, nous avons embauché un responsable de la conception universelle pour l'apprentissage et dispensé une formation en premiers soins en santé mentale (PSSM) à 22 professeurs.
- Lancée en 2022, la Honeybee Folk School a augmenté ses revenus bruts de formation continue de 20 % et a employé 42 artisans-instructeurs pour dispenser 147 cours auprès de 575 participants inscrits, dont 45 % venaient de l'extérieur de Fredericton.

- Nombreuses occasions d'apprentissage expérientiel offertes aux étudiants et aux étudiantes, notamment un programme de résidence d'été auquel plus de 10 % des effectifs ont participé, ainsi que la vente au marché en soirée de la garnison et la vente d'artisanat de Noël pour des gains de plus de 25 000 \$. Six projets de commission ont également été facilités, générant plus de 21 000 \$ versés directement aux étudiants et aux étudiantes pour leur travail.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES DU NBCCD	2022-2023	2021-2022
Inscriptions	288	268
Pays représentés	34	20
Rétention	91 %	87 %
Demandes d'inscription	468	300

La **Direction des services financiers pour étudiants** administre et exécute les programmes d'aide financière aux personnes étudiantes des gouvernements fédéral et provincial. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en accordant à des milliers de personnes étudiantes admissibles qui résident au Nouveau Brunswick une aide financière en fonction de leurs besoins. Elle voit à mettre en œuvre les changements aux programmes et aux politiques. Elle est aussi chargée de l'amélioration continue de son offre de services pour veiller à ce que l'aide financière aux personnes étudiantes réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Elle fournit de l'information aux parties prenantes et aux partenaires, dont les établissements d'enseignement, pour faciliter la remise d'une aide financière aux personnes étudiantes de la province.

Faits saillants

- Administration de 210,1 millions de dollars sous la forme d'une aide financière accordée à 13 835 personnes étudiantes.
- Refonte du site Web studentaid.gnb.ca menée à bien.
- Offre de séances de questions et réponses virtuelles mensuelles en français et en anglais.
- Examen d'environ 400 nouveaux programmes aux fins de l'admissibilité à l'aide financière aux personnes étudiantes.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES DE LA DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS POUR ÉTUDIANTS [^]	2022-2023*	2021-2022**
Nombre de clients uniques	13 835	13 974
Montant moyen par client de l'aide financière remboursable (prêts)	8 608 \$	8 297 \$
Montant moyen par client de l'aide financière non remboursable (subventions et bourses d'études)	5 733 \$	5 581 \$

[^]Ces données sont déclarées en fonction de l'année d'études (du 1^{er} août au 31 juillet).

* Les données de 2022-2023 sont en date du 1^{er} août 2023

** Les données de 2021-2022 sont en date du 2 août 2022

DIVISION DU TRAVAIL ET DES SERVICES STRATÉGIQUES

La **Division du travail et des services stratégiques** a pour mandat de fournir des services au public en appliquant une diversité de règlements et de lois qui relèvent du Ministère. La Division appuie le Ministère en assumant les fonctions suivantes : élaboration de politiques qui cadrent avec les priorités et les activités du gouvernement; recherche et analyse, dont les évaluations de l'information sur le marché du travail et des programmes; prévisions du marché du travail; analyses de l'environnement et services législatifs et réglementaires. Elle assure également des services généraux qui permettent aux directions opérationnelles du Ministère d'offrir les programmes.

La Division est constituée des directions suivantes : **Services en milieu de travail** (Relations industrielles et Normes d'emploi), **Services des défenseurs** (défenseurs des travailleurs et des employeurs), **Politique, Recherche et Analyse du marché du travail**, **Finances et Administration**, **Services de la gestion de l'information et de la technologie**, **Excellence du rendement** et **Services des ressources humaines**.

Le **Tribunal d'appel des accidents au travail** est indépendant du Ministère, mais relève du ministre sur le plan administratif par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du travail et des services stratégiques. La Division joue un rôle important en appuyant le Tribunal, le cas échéant, tout en reconnaissant l'indépendance. Cela peut comporter des partenariats et le dialogue avec Travail sécuritaire NB et les parties prenantes de l'industrie relativement à l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques concernant la santé et la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Le Tribunal publie un rapport annuel distinct de celui du Ministère.

La **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick** relève du ministre sur le plan administratif par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du travail et des services stratégiques. Elle est indépendante du Ministère, mais reçoit un soutien administratif de la Direction des finances et de l'administration. La Division joue aussi un rôle important de soutien aux partenariats et au dialogue avec les parties prenantes en ce qui concerne l'élaboration d'initiatives législatives, réglementaires et stratégiques. La Commission publie un rapport annuel distinct de celui du Ministère.

La **Direction des services en milieu de travail (Relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privé et parapublic en offrant l'aide d'un tiers neutre et des services de médiation préventive. Elle offre l'aide d'un tiers en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, un conseil d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. Elle offre aussi des services de médiation préventive visant à encourager des relations de travail saines entre les parties pendant qu'une convention collective est en

vigueur. La Direction applique la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en encourageant les relations syndicales-patronales dans les secteurs privés et parapublics syndiqués de la province.

Faits saillants

- Il y a eu assignation de 24 conflits de travail avec la participation de la Direction. Les conflits sont survenus durant la négociation de conventions collectives.
- Vingt-trois conflits de travail ont été réglés avant que soient décrétés une grève ou un lock-out, quatre ayant mené à un arrêt de travail.
- Il y a eu nomination de 13 arbitres (arbitrage accéléré) et six griefs ont fait l'objet d'une médiation.
- La Direction a fourni des services de conciliation dans deux conflits dans le secteur public.
- La Direction a fourni des services de conciliation dans le cadre d'un différend dans le secteur public francophone en Nouvelle-Écosse.
- La Direction a fourni 38 dossiers de médiation préventive.

Indicateurs de rendement clés

ACTIVITÉ LIÉE AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	2022-2023	2021-2022
Conflits de travail assignés avec la participation de la Direction	24	21
Conflits de travail réglés avant une grève ou un lockout	23	21

La **Direction des services en milieu de travail (Normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés/employeurs réglementées par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, les indemnités de congés annuels et les jours fériés. La Direction est chargée de représenter le directeur aux audiences devant la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les personnes étudiantes au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard de la loi. Le personnel organise de nombreuses séances d'éducation dans toute la province pour mieux faire connaître la *Loi*.

Faits saillants

- Tenue de 127 séances d'information sur les éléments de base de la *Loi sur les normes d'emploi*. Les séances s'adressaient aux élèves des écoles publiques et aux personnes étudiantes des établissements postsecondaires, ainsi qu'aux parties prenantes (employés/employeurs), aux associations professionnelles et aux nouveaux arrivants.
- Réponse à 10 166 demandes de renseignements au sujet de préoccupations liées à l'emploi.
- Enquête sur 999 plaintes officielles et réalisation de 14 vérifications.
- Visite du site Web de la Direction par 71 106 personnes.

Indicateurs de rendement clés

ACTIVITÉ LIÉE AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	2022-2023	2021-2022
Nombre de séances d'information	127	139
Nombre de demandes de renseignements	10 166	10 684
Plaintes officielles soumises à une enquête	999	904

La **Direction des services des défenseurs (défenseurs des travailleurs)** a pour mandat d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents du travail. Les défenseurs les aident en leur procurant de l'information, en les conseillant et, au besoin, en les représentant lors des auditions d'appel. La Direction veille à l'application des lois pertinentes sur l'indemnisation des accidents au travail et sur la santé et la sécurité au travail.

Faits saillants

- Il y a eu 501 nouveaux cas, 662 cas clos et 701 cas actifs à la fin de la période.
- Les défenseurs ont représenté des clients lors de 417 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES DÉFENSEURS DES TRAVAILLEURS	2022-2023	2021-2022
Nombre de nouveaux cas	501	296
Nombre d'audiences	417	358

La **Direction des services des défenseurs (défenseurs des employeurs)** aide les employeurs avec des questions relatives aux indemnités pour accidents au travail par la communication et la consultation. Elle fournit aussi des possibilités d'apprentissage en cours d'emploi. La Direction offre aux employeurs des conseils spécialisés et des services de représentation sur les dossiers d'indemnisation devant Travail sécuritaire NB. Elle donne des conseils spécialisés aux employeurs sur tous les aspects de l'indemnisation des accidents au travail et de sa loi applicable.

Faits saillants

- Il y a eu 209 nouveaux cas, 211 cas clos et 133 cas actifs à la fin de la période.
- Les défenseurs ont représenté des clients lors de 44 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES DÉFENSEURS DES EMPLOYEURS	2022-2023	2021-2022
Nombre de nouveaux cas	209	136
Nombre d'audiences	44	42

La **Direction de la politique, de la recherche et de l'analyse du marché du travail** voit à l'élaboration de politiques, à la recherche, à l'évaluation et l'analyse du marché du travail, dont le développement et la diffusion d'information sur le marché du travail, pour faire progresser la mission du Ministère, tout en assurant la conformité des priorités du gouvernement.

Faits saillants

- Organisation du sommet « Dynamiser2022+ – Renforcement de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick » sur la main-d'œuvre et l'éducation expérientielle, à Saint John les 26

et 27 octobre 2022, qui a vu la participation de 234 personnes venues de divers horizons, notamment des établissements d'enseignement, de l'industrie, des entreprises, de la population étudiante, des groupes sous-représentés et des organisations syndicales. On a notamment abordé, lors de ce sommet, parmi différents sujets, la rétention des talents au Nouveau-Brunswick, l'investissement aujourd'hui dans les compétences de demain, les solutions face au défi de la main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick, l'attraction de nouveaux talents, les nouveaux arrivants et des communautés accueillantes, la détection de futurs talents grâce à des solutions innovantes et les pratiques exemplaires en matière de recrutement au sein des groupes sous-représentés.

- Séance d'information sur le marché du travail, axée sur les carrières pour lesquels il y a de la demande au Nouveau-Brunswick, offerte à plus de 3 000 élèves inscrits à des cours de planification de carrière dans les écoles secondaires anglophones et francophones de la province.
- Mise à l'essai, sous forme de projet pilote dans un sous-ensemble d'école, du jeu de cartes interactif Carrièreosité qui a également été remis à différents publics dans toute la province. Environ 92 % des joueurs ayant participé au projet pilote se sont dits satisfaits ou très satisfaits du jeu, 54 % des élèves ayant indiqué qu'ils avaient appris quelque chose sur le marché du travail en jouant.
- Direction de la 7^e compétition provinciale annuelle de ChatterHigh, en octobre 2022. ChatterHigh est un jeu éducatif en ligne qui permet aux élèves d'explorer différents choix d'enseignement supérieur et de carrières. Au total, 38 écoles secondaires ont participé à cette compétition ce qui représente 2 501 élèves ayant répondu à plus de 308 641 questions.
- Plus de 100 000 sessions par mois ont été enregistrées pour la première fois depuis le lancement du site emploisNB.ca en 2014, ce nombre ayant continué, depuis novembre 2023, de dépasser ce seuil (avec un sommet à 269 169 sessions en mars 2023). Le trafic du site a totalisé 1 351 813 sessions entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.
- Production de quatre vidéos décrivant les professions prioritaires au Nouveau-Brunswick pour soutenir les ressources liées aux carrières pour lesquelles il y a une forte demande (maçonnerie, électricité en construction, couvreurs et production alimentaire).
- Préparation de plusieurs rapports d'information sur le marché du travail, notamment « Rapport sur les postes vacants (trimestriel) », « Profil des hommes et des femmes dans la population active au Nouveau-Brunswick », « Profil du marché du travail des travailleurs âgés au Nouveau-Brunswick », « Profil du marché du travail des jeunes au Nouveau-Brunswick », « Rapport sur la population du Nouveau-Brunswick », « Aperçu démographique trimestriel du Nouveau-Brunswick », « Effectifs postsecondaires et attestations d'études décernées au N.-B. » et « Tendances dans la population active du Nouveau-Brunswick ».
- Partenariat avec l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB) pour produire divers rapports de recherche sur des sujets comme la rétention, les résultats liés au marché du travail des diplômés, des immigrants, des apprentis, des clients de la formation et plus encore. Ces études sont régulièrement utilisées pour la prise de décision dans l'ensemble du gouvernement et par ses parties prenantes.
- Partenariat avec l'IRDF-NB pour produire plusieurs publications de recherche, notamment « Immigrant Retention in New Brunswick: 2019 and 2020 Arrival Cohorts »; « Post-secondary Graduates' Province of Study, Post-Graduation Residence in New Brunswick, and Labour Market Outcomes (2011-2016) »; et « Student Transition to Post-Secondary Education in New

Brunswick ». Ces rapports sont accessibles au public (en anglais seulement) sur le site Web de l'IRDF-NB (unb.ca/nbirdt).

- Achèvement de l'examen biennal 2022 du salaire minimum.

La **Direction des finances et de l'administration** gère les ressources financières du Ministère ainsi que des conseils et commissions relevant du ministre, et fournit une assurance procurée par une vérification. Elle aide toutes les directions à atteindre leurs objectifs pour la prestation des programmes et des services dans des domaines comme la gestion financière et la production de rapports, la gestion des installations, l'approvisionnement, la coordination de l'information ministérielle, les systèmes financiers et la vérification interne.

Faits saillants

- Fourniture d'analyses financières et de soutien aux principales priorités gouvernementales au cours de l'exercice financier, y compris, entre autres, au budget principal, aux comptes publics, aux mémoires au Conseil exécutif, aux notes d'information, aux rapports trimestriels et aux analyses des écarts.
- Réception et gestion de plus de 3 500 demandes de renseignements sur Internet et coordination des réponses à plus de 800 correspondances et d'autres documents pour signature par le comité de la haute direction.
- Supervision de la gestion des installations pour tous les sites régionaux et centraux du Ministère.
- Représentation du Ministère au Comité provincial des mesures d'urgence de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick.
- Coordination de l'achèvement de nombreuses fonctions de vérification interne sous la direction du comité d'audit interne.

La **Direction des services de la gestion de l'information et de la technologie** assure le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du Ministère. Certains services sont offerts à l'interne au Ministère alors que d'autres sont assurés par l'Unité des services des applications organisationnelles de Service Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- Poursuite des travaux de remplacement des outils informatiques obsolètes utilisés par le Ministère.
- Développement d'une base de données sur les actifs à l'échelle du Ministère pour garantir l'exactitude de l'inventaire.
- Développement d'outils pour la Direction des finances et de l'administration.

La **Direction de l'excellence du rendement** assure le leadership ministériel en matière de planification stratégique et de mise en œuvre complète du système de gestion officielle. Le système de gestion officielle vise à offrir la meilleure valeur possible aux contribuables, grâce à une approche structurée de la gestion stratégique, de la gestion des initiatives, de la gestion quotidienne, de la gestion des processus et de la gestion du rendement.

Faits saillants

- Soutien à plusieurs initiatives prioritaires du GNB et du Ministère.

- Conception améliorée de la mesure du rendement pour inclure des accords de financement externes avec des partenaires. On accroît ainsi la responsabilisation et la compréhension de la valeur des investissements réalisés.
- Introduction d'une méthodologie de gestion du changement pour minimiser les perturbations causées par le changement et améliorer la vitesse d'adoption des projets par le personnel concerné et les parties prenantes externes.

La **Direction du service des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et de maximiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du Ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement, aux langues officielles, à la reconnaissance des employés, ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines.

Faits saillants

- Poursuite de la mise au point et de l'actualisation d'un outil ministériel de santé, de sécurité et de mieux-être pour aider les gestionnaires de personnel à comprendre et à mettre en œuvre leurs nombreuses responsabilités en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail.
- Contribution aux efforts ministériels déployés dans la foulée de l'initiative Une équipe, un GNB au nom du sous-ministre.
- Formation dispensée aux gestionnaires de personnel sur le nouveau tableau de bord d'Expérience des employés. Cet outil aide les gestionnaires à communiquer les résultats de l'enquête avec leurs équipes. Promotion de la création de plans d'action pour accroître la mobilisation du personnel.
- Création de possibilités grâce au programme Leadership en évolution. Mise en œuvre d'un outil d'évaluation à 360° pour les dirigeants du Ministère, en vue de leur perfectionnement.

DIVISION DE L'APPRENTISSAGE POUR ADULTES ET DE L'EMPLOI

La **Division de l'apprentissage pour adultes et de l'emploi** a pour mandat de soutenir le développement des ressources humaines au Nouveau-Brunswick en assurant la prestation de programmes et de services d'alphabétisation et d'apprentissage aux adultes, en reconnaissant les compétences acquises, en élaborant et en offrant des services de bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des Néo-Brunswickois, et en offrant des services qui aident les sans-emploi, les personnes sous-employées et les nouveaux arrivants à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein et qui aident les employeurs du Nouveau-Brunswick à trouver les bons employés.

La Division comprend la **Direction de TravailNB**, la **Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle** et le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick**.

La **Direction de TravailNB** répond de façon stratégique aux besoins en évolution du marché du travail en offrant de l'information, des services et des soutiens qui sont adaptés aux besoins des particuliers (chercheurs d'emploi et apprenants adultes), des employeurs et des partenaires du marché du travail. La Direction s'assure que les interventions collaboratives, personnalisées, flexibles et stratégiques sont conçues pour produire des résultats positifs et mesurables pour la clientèle. En plus des besoins en emploi et en formation, la Direction est responsable d'accroître l'alphabétisation et les compétences essentielles au travail chez les adultes.

Faits saillants

- Établissement d'un réseau de forums de partenaires du marché du travail suivant les limites des commissions de services régionaux (CSR), pour discuter et planifier des activités avec les principales parties prenantes régionales ayant trait au développement de la main-d'œuvre et la croissance du marché du travail. TravailNB fournira 60 millions de dollars aux 12 CSR désignées à l'appui de ces plans et ces initiatives de croissance de la main-d'œuvre.
- Lancement du projet pilote Agence Emploi Retraite dans toute la province en octobre 2022. Des organisations de partout au Nouveau-Brunswick travaillent en partenariat avec TravailNB pour jumeler des personnes retraitées de plus de 50 ans qui souhaitent réintégrer le marché du travail et des employeurs à la recherche de main-d'œuvre à court terme. Au 31 mars 2023, 94 jumelages entre personnes retraitées et employeurs avaient été réalisés.
- Soutien aux opérations continues d'avenueNB, une coopérative à but non lucratif qui supervise la prestation de services d'emploi par des tiers pour les personnes ayant un handicap dans toute la province.. La nouvelle approche collaborative est centrée sur la personne et cherche à supprimer les obstacles des personnes ayant un handicap à s'intégrer dans le marché du travail. Dans le cas des employeurs, elle cherche du même coup à les aider à répondre à leurs besoins sur le marché du travail et à combler les pénuries de travailleurs ainsi qu'à créer des espaces de travail inclusifs.
- Axé sur ses partenariats stratégiques, TravailNB a rencontré régulièrement le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick et les organismes d'aide aux immigrants pour planifier et coordonner les efforts de prestation de services visant à servir et à retenir les nouveaux arrivants sur le marché du travail.
- Assistance aux employeurs pour pourvoir près de 94 % des postes recommandés dans le cadre du programme Stage d'emploi étudiant pour demain, ce qui représente un peu plus de 1 100 postes. Il s'agit du meilleur résultat pour ce programme depuis 2019.
- Soutien à l'initiative des professions prioritaires ayant désigné 15 professions dans six secteurs (soins de santé, éducation, production alimentaire, foresterie, construction résidentielle et technologie de l'information), conjointement avec l'élaboration de stratégies de recrutement et de rétention et au soutien y afférent, en vue de remédier aux pénuries de main-d'œuvre actuelles et prévues. Il s'agit de consultations approfondies avec l'industrie et avec d'autres partenaires pertinents relativement à des professions précises.
- Fourniture aux employeurs du Nouveau-Brunswick de mécanismes et d'outils de support pour régler les problèmes de ressources humaines en offrant des initiatives de recrutement à l'échelle nationale; élaboration d'une liste d'activités de recrutement nationales (virtuelles et en direct) organisées par TravailNB ou des tiers. Les employeurs ont été invités à assister aux activités de recrutement nationales en fonction de leurs évaluations des services de soutien aux ressources humaines (réalisées par un consultant en main-d'œuvre de TravailNB). 15 activités nationales virtuelles ont été tenues. Il y a eu participation de 184 employeurs et plus de 4 635 personnes candidates inscrites. 31 employeurs ont participé à sept activités nationales en personne.
- Au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail, fourniture de services à 4 865 prestataires d'assurance emploi actifs, aide à 12 007 clients à accéder à un emploi et réalisation d'économies de 43 millions de dollars au compte de l'assurance emploi. Le nombre total de clients servis dans le cadre de l'Entente se chiffrait à 12 704.
- Au titre de l'Entente sur le développement de la main d'œuvre, prestation de services à 4 729 clients.

- Soutien au secteur prioritaire des soins pour attirer et retenir des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) à titre de précieux professionnels de la santé. La Direction a travaillé avec le secteur, avec les associations représentant les employeurs, avec le ministère du Développement social et avec le ministère de la Santé pour appuyer le recrutement et le maintien en poste dans cette profession. Dans le cadre du programme Formation de la main-d'œuvre, les employeurs étaient admissibles à un financement à 100 % des coûts de formation des PSSP actuels et potentiels. En 2022-2023, 1 177 personnes ont été formées comme PSSP ou comme aides au service de soins personnels.
- Connexions travail est l'un des soutiens disponibles pour maximiser le potentiel de la main-d'œuvre de la province en offrant des possibilités d'emploi aux chercheurs d'emploi. Les personnes peuvent se voir offrir des opportunités de travail pour surmonter les obstacles à l'emploi ou acquérir l'expérience ou les compétences requises pour une profession, après que des besoins spécifiques ont été cernés au moyen d'un plan d'action d'emploi (PAE) par un conseiller en emploi. En 2022-2023, 939 placements ont été offerts dans le cadre du programme Connexions travail.
- En 2022, TravailNB a soutenu les personnes nouvellement arrivées d'Ukraine en partenariat avec OpportunitésNB. Plus de 190 employeurs ont exprimé leur intérêt pour l'embauche de personnes nouvellement arrivées d'Ukraine, plus de 1 500 d'entre elles étant arrivées depuis avril 2022. Toutes ont été encouragées à visiter un bureau de TravailNB pour rencontrer un conseiller en emploi. À ce jour, 956 personnes venues d'Ukraine bénéficient d'un PAE. Parmi elles, 150 étaient déjà employées au moment de la clôture de leur plan d'action.
- TravailNB est devenu le point d'entrée pour les personnes nouvellement arrivées ayant des problèmes liés à la reconnaissance des qualifications étrangères.
- Soutiens normalisés et améliorés du programme Formation et perfectionnement professionnel (FPP) pour les personnes qui ont choisi de poursuivre une formation dans le continuum des soins infirmiers (PSSP, infirmière auxiliaire autorisée et infirmière immatriculée).
- Admissibilité modifiée au programme FPP, afin d'offrir une plus grande flexibilité aux personnes qui suivent des programmes postsecondaires répondant à un besoin du marché du travail provincial, comme les charpentiers, les électriciens en construction, les plombiers, les couvreurs, les poseurs de bardeaux et les maçons.

Le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** (SBPNB) est le réseau des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. Il compte un bureau provincial, cinq bureaux régionaux, 52 bibliothèques publiques, 11 bibliothèques publiques-scolaires, une direction virtuelle, ainsi qu'un service provincial de livres sonores par la poste. Au Nouveau-Brunswick, le service de bibliothèques publiques est offert dans le cadre d'un partenariat établi entre le gouvernement provincial et les municipalités participantes et est régi par la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*. Le réseau des bibliothèques provinciales est conçu de façon à maximiser la mise en commun des ressources. Il permet aux bibliothèques publiques d'utiliser une seule carte et de partager les collections, les programmes, les statistiques, les services en ligne, les services relatifs à l'administration et un système informatisé de bibliothèque.

Faits saillants

- Le public peut désormais rechercher les collections multilingues détenues par les bibliothèques dans le catalogue provincial en ligne. Outre des ouvrages en français, en

anglais, en espagnol et dans les langues autochtones, des ouvrages en arabe, en chinois et en coréen peuvent notamment être empruntés.

- Partenariat avec 11 attractions touristiques pour permettre au public de recevoir des laissez-passer gratuits. Le Village historique acadien, l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, le Jardin botanique du Nouveau-Brunswick, la promenade du sentier de Fundy, le Parc provincial des rochers Hopewell, le Pays de la Sagouine, l'Aquarium Huntsman Fundy Discovery, Kings Landing, la Galerie d'art Beaverbrook, la Place Resurgo et le Musée acadien font notamment partie de ces partenaires. Plus de 10 000 laissez-passer de bibliothèque ont été utilisés. Grâce aux campagnes également, plus de 5 000 nouvelles cartes de bibliothèque ont été émises.
- Lancement d'un nouveau défi de lecture pour adultes, les bibliothèques faisant la promotion d'un genre ou d'un sujet différent chaque mois de l'année.
- Obtention, en partenariat avec la Société d'inclusion économique et sociale et avec la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, d'une subvention de 189 000 \$ pour acheter et prêter des objets, du matériel et de l'équipement pour soutenir le sport, les activités récréatives et les loisirs dans toutes les bibliothèques.
- Consultations du personnel et des conseils d'administration des bibliothèques, ainsi que du public et des partenaires communautaires pour obtenir leurs commentaires sur les objectifs du prochain plan stratégique du SBPNB.
- Embauche d'un travailleur social de bibliothèque publique pour lancer un projet pilote visant à intégrer des services de travail social dans les services de bibliothèque, afin de mieux soutenir les usagers de la bibliothèque, le personnel et les communautés.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE	2022-2023	2021-2022
Cartes d'utilisateur de bibliothèque	323 654	297 705
Visites de bibliothèque	1 354 197	971 352
Nombre de participants aux programmes	148 672	52 217
Prêts	2 350 526	2 287 686

La **Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle** offre des possibilités de formation en apprentissage et de certification de qualité pour les professions désignées, uniformes, à jour et conformes aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Elle fournit ces services à des milliers d'apprentis et de personnes dans des métiers spécialisés, en veillant à l'exécution des formations apprentissage, en validant les programmes d'études et en travaillant en vue de s'assurer que les personnes qui travaillent dans divers secteurs possèdent les qualifications requises. La Direction veille à ce que la main-d'œuvre ait les compétences et les connaissances lui permettant de fonctionner efficacement sur le marché du travail. Elle détermine les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore les programmes dans les 45 professions pour lesquelles est offerte une formation en apprentissage et fournit des services de certification dans les 82 professions désignées.

Faits saillants

- Les taux de réussite aux examens des métiers spécialisés ont dépassé, au Nouveau-Brunswick, la moyenne nationale de plus de 30 %.
- Obtention par le Nouveau-Brunswick et les 12 autres provinces et territoires d'un taux d'harmonisation de 66 % pour le nom du métier, les heures requises et l'ordonnancement de la formation.
- Obtention par le Nouveau-Brunswick, avec les trois autres provinces de l'Atlantique, d'un taux d'harmonisation de 72 % des 23 métiers relevant du projet d'harmonisation des provinces de l'Atlantique. Cela représente 14 métiers qui ont été pleinement mis en œuvre et qui sont sur le point d'être renouvelés tandis que les neuf autres en sont à diverses étapes de mise en œuvre. Les provinces de l'Atlantique sont les seules provinces à avoir un taux d'harmonisation de 100 % pour le nom du métier, les heures, l'ordonnancement, le programme d'études, les examens et les livrets de contrôle.
- Maintien de la fourniture du Programme des stratèges en apprentissage virtuel (SAV) à l'appui des apprentis au Nouveau-Brunswick pour les aider à surmonter les défis d'apprentissage et à obtenir leur certificat. En raison de son succès, le Nouveau-Brunswick dirige l'expansion continue de ce programme, partout au Canada, grâce à un financement fédéral qui s'étend jusqu'en 2026.
- Maintien d'un conseiller en formation pour appuyer les carrières dans les métiers spécialisés au sein des collectivités autochtones. En 2022-2023, 21 apprentis autochtones ont obtenu leur certificat. Au 31 mars 2023, 109 apprentis autochtones étaient inscrits, dont 15 % de femmes.

- Poursuite par la Direction de son partenariat avec Services stratégiques de main-d'œuvre du PMA Inc. (PMA). En 2022-2023, PMA a mené 9 programmes PEMS ciblant les groupes sous-représentés : femmes, Autochtones, personnes nouvellement arrivées au Canada, jeunes et personnes ayant un handicap, ayant débouché sur la participation de 91 personnes à des métiers spécialisés. Le Ministère poursuivra son partenariat avec PMA pour aider à combler les lacunes prévues en matière d'offre de main-d'œuvre, en se concentrant encore une fois sur les femmes, les Autochtones, les personnes nouvellement arrivées au Canada, les jeunes et les personnes ayant un handicap, en mettant l'accent sur les professions spécialisées prioritaires.
- La Direction a lancé une campagne de marketing « Voici les métiers spécialisés » en partenariat avec Compétences Canada Nouveau-Brunswick. La campagne visait à mieux faire connaître et à promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés au Nouveau-Brunswick, en mettant l'accent sur les professions spécialisées prioritaires, les publicités mettant en valeur nos propres professionnels des métiers spécialisés du Nouveau-Brunswick, tant les apprentis que les gens de métiers.
- Le 1^{er} juillet 2021, lancement par la Direction du certificat de préposé aux services de soutien à la personne (PSSP) et de conseiller en intégration communautaire en vertu de la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle. Cela a aussi marqué le début de la période de quatre ans visée par la clause des droits acquis durant laquelle les PSSP et les conseillers en intégration communautaire existants peuvent faire reconnaître leur formation et leur expérience de travail aux fins du certificat. En date de mai 2023, la Direction avait délivré un certificat à 640 PSSP et à 281 conseillers en intégration communautaire.

Indicateurs de rendement clés

DONNÉES SUR L'APPRENTISSAGE	2022-2023	2021-2022
Inscriptions à l'apprentissage (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	1 389 (+12 %)	1 238 (+74 %)
Certificats délivrés (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	1 573 (+79 %)	878 (+30 %)
Apprentis inscrits (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	5 176 (+6 %)	4 884 (+7 %)

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS EN STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE	2022-2023	2021-2022
Nombre de clients servis (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	697 (+4 %)	469 (+17 %)
Nombre d'interventions entamées (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	3 495 (-12 %)	3 982 (+35 %)
Nombre d'interventions réalisées (augmentation ou diminution par rapport à l'année précédente)	2 566 (-21 %)	3 240 (+30 %)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Recettes brutes du Ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2022-2023			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Produits de placements	11 294,0 \$	22,671.8 \$	11,377.8 \$	1
Licences et permis	1 857,0 \$	1,493.1 \$	(363,9 \$)	
Vente de biens et de services	3,641.0 \$	3,414.0 \$	(227,0 \$)	
Recettes diverses	440.0 \$	1,722.9 \$	1 282,9 \$	2
Subventions conditionnelles – Canada	132,170.0 \$	157,673.7 \$	25 503,7 \$	3
Totaux – Recettes au compte ordinaire	149,402.0 \$	186,975.6 \$	37 573,6 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2022-2023*.

Recettes au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2022-2023			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants(es) ayant une invalidité permanente	2 700,0 \$	1 790,1 \$	(909,9 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	614,0 \$	314,0 \$	
Projets recouvrables	886,0 \$	281,6 \$	(604,4 \$)	
Totaux – Recettes au compte à but spécial	3 886,0 \$	2 685,7 \$	(1 200,3 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2022-2023*.

Dépenses brutes du Ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2022-2023			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Division de l'Éducation postsecondaire				
Éducation postsecondaire	490 926,3 \$	512 617,1 \$	21 690,8 \$	4
Division du Travail et des Services stratégiques				
Travail et Services stratégiques	12 597,1 \$	12 062,3 \$	(534,8 \$)	
Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi				
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	16 568,8 \$	16 485,3 \$	(83,5 \$)	
Apprentissage et certification professionnelle	5 131,7 \$	9 886,2 \$	4 754,5 \$	5
TravailNB	137 709,6 \$	184 210,0 \$	46 500,4 \$	6
Totaux - Dépenses ordinaires	662 933,5 \$	735 260,9 \$	72 327,4 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2022-2023*.

Dépenses en immobilisations

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2022-2023			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Programme d'entretien reporté	2 000,0 \$	2 000,0 \$	0,0 \$	
Total - Dépenses en immobilisations	2 000,0 \$	2 000,0 \$	0,0 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2022-2023*.

Dépenses au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2022-2023			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants(es) ayant une invalidité permanente	2 700,0 \$	1 741,4 \$	(958,6 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	638,9 \$	338,9 \$	
Projets recouvrables	886,0 \$	281,5 \$	(604,5 \$)	
Totaux – Dépenses au compte à but spécial	3 886,0 \$	2 661,8 \$	(1,224,2 \$)	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2022-2023*.

Prêts étudiants : avances et recouvrements

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2022-2023			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Avances de prêts étudiants	69 900,0 \$	61 087,1 \$	(8 812,9 \$)	7
Recouvrement de prêts aux étudiants	45 000,0 \$	46 477,1 \$	1 477,1 \$	8

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2022-2023*.

Portefeuille des prêts aux étudiants

(en milliers de dollars)

	LE 31 MARS 2022	LE 31 MARS 2023
Prêts en règle	458 462,1 \$	467 965,8 \$
Prêts en souffrance	170 386,3 \$	176 864,4 \$
Totaux – Portefeuille	628 848,4 \$	644 830,2 \$
Provision pour créances douteuses	193 637,9 \$	198 919,9 \$

New Brunswick College of Craft and Design Organisme de service spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	2022-2023			
	BUDGET	RÉEL	ÉCART PLUS/(MOINS)	NOTES
Solde d'ouverture	1 006,0 \$	1 736,9 \$	730,9 \$	
Recettes				
Produits de placements	1,0 \$	1,1 \$	0,1 \$	
Vente de biens et de services	1 312,0 \$	1 295,1 \$	(16,9 \$)	
Recettes diverses	0,0 \$	6,8 \$	6,8 \$	
Transfert du Ministère	3 439,0 \$	3 632,4 \$	193,4 \$	
Total - Recettes	4 752,0 \$	4 935,4 \$	183,4 \$	
Dépenses	4 698,0 \$	5 205,3 \$	507,3 \$	
Excédent (déficit) pour l'exercice	54,0 \$	(269,9 \$)	(323,9 \$)	
Solde de clôture	1 060,0 \$	1 467,0 \$	407,0 \$	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *Notes afférentes à l'information financière 2022-2023*.

REMARQUE : Le rapport annuel a été rédigé avant la publication du volume 2 des comptes publics : information supplémentaire. Donc, l'information financière déclarée dans le présent rapport peut ne pas refléter les chiffres définitifs qui sont déclarés dans les comptes publics.

Notes afférentes à l'information financière 2022-2023

Note 1 : Rendement du capital investi

L'écart est principalement dû à l'amortissement du prêt à des conditions de faveur sur le solde du portefeuille et à l'incidence de l'intérêt de 0 % sur les prêts, à compter du 1^{er} novembre 2022.

Note 2 : Recettes diverses

L'écart est principalement dû à un recouvrement des dépenses de l'exercice précédent plus important que prévu provenant de divers programmes.

Note 3 : Subventions conditionnelles – Canada

L'écart est principalement dû au report de fonds fédéraux qui n'était pas inclus dans le budget principal des dépenses.

Note 4 : Éducation postsecondaire

L'écart est principalement dû à la diminution des dépenses au titre du programme Services financiers pour étudiants en raison de dépenses hors trésorerie liées aux prêts à des conditions de faveur compensées par les économies réalisées grâce au renouvellement des bourses pour frais de scolarité. Il y a également des économies supplémentaires provenant de la Direction de la Recherche et des Initiatives stratégiques, de la Direction des Services financiers pour étudiants (administration) et de l'aide aux universités, compensées par un déficit dans le cadre du programme Avenir NB. Un budget supplémentaire de 27 millions de dollars a été reçu durant l'exercice.

Note 5 : Apprentissage et Certification professionnelle

L'écart est principalement dû à la participation à l'élaboration d'un modèle de prestation de services de formation des formateurs pour le programme Stratégie d'apprentissage virtuel. Un budget supplémentaire de 2,4 millions de dollars a été reçu durant l'exercice.

Note 6 : TravailNB

L'écart est principalement dû au report de fonds fédéraux qui n'était pas inclus dans le budget principal des dépenses. Un budget supplémentaire de 27,6 millions de dollars a été reçu durant l'exercice.

Note 7 : Avances de prêts étudiants

La diminution des avances de prêts est principalement due au doublement des bourses canadiennes pour étudiants.

Note 8 : Recouvrements de prêts étudiants

L'écart est principalement dû à une plus grande part du remboursement du prêt appliquée au solde du capital.

Sommaire des dépenses – Programme d'emploi, alphabétisation, et compétences essentielles au travail

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

PROGRAMMES D'EMPLOI	ENTENTE CANADA – NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	ENTENTE CANADA – NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	TOTAL
Accroissement de l'emploi	0,0 \$	62,7 \$	5 076,7 \$	5 139,4 \$
Connexions travail	2 381,9 \$	2 694,1 \$	4 152,4 \$	9 228,4 \$
Formation et perfectionnement professionnel	5 085,2 \$		45 592,7 \$	50 677,9 \$
Stage d'emploi étudiant pour demain		5 859,1 \$		5 859,1 \$
Services d'emploi	16 828,8 \$	12 671,4 \$	56 810,4 \$	86 310,6 \$
Compétences essentielles au travail	2 508,9 \$			2 508,9 \$
Rattrapage scolaire du RésCAA	1 544,5 \$			1 544,5 \$
Total partiel – Programmes	28 349,3 \$	21 287,3 \$	111 632,2 \$	161 268,8 \$
Administration	925,5 \$	5 807,7 \$	16 207,2 \$	22 940,4 \$
Total – Dépenses des programmes d'emploi	29 274,8 \$	27 095,0 \$	127 839,4 \$	184 209,2 \$
Budget 2021-2022	31 117,8 \$	19 285,8 \$	114 903,2 \$	165 306,8 \$
Écart plus/(moins)	(1 843,0 \$)	7 809,2 \$	12 936,2 \$	18 902,4 \$

Sommaire des dépenses – Aide au fonctionnement aux universités publiques et au Collège de technologie forestière des maritimes (CTFM)

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

AIDE AU FONCTIONNEMENT	MOUNT ALLISON UNIVERSITY	ST. THOMAS UNIVERSITY	UNIVERSITÉ DE MONCTON	UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK	COLLÈGE DE TECHNOLOGIE FORESTIÈRE DES	TOTAL
Aide au fonctionnement sans restriction	22 068,5 \$	13 057,5 \$	68 979,9 \$	121 742,9 \$	2 251,8 \$	228 100,5 \$
Aide au fonctionnement avec restriction	1 050,4 \$	453,0 \$	2 786,4 \$	4 962,8 \$	104,9 \$	9 357,6 \$
Total - Aide au fonctionnement	23 118,9 \$	13 510,6 \$	71 766,3 \$	126 705,7 \$	2 356,6 \$	237 458,1 \$

NOTE : Les liens suivants permettent de consulter des renseignements sur la manière dont ce financement a été utilisé par les universités publiques et par le CTFM.

- Mount Allison University : <https://mta.ca/about/leadership-and-governance/reports-and-accountability>
- St. Thomas University : <https://www.stu.ca/about/administrative-offices/vice-president-academic-and-research/policies-and-reports/>
- Université du Nouveau-Brunswick : <https://www.unb.ca/finance/reports-publications/cfs.html>
- Université de Moncton : <https://www.umoncton.ca/acces-information/information-financiere>
- CTFM : <https://www.mcft.ca/publications-2/>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2022-2023 pour le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (ministère).

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2022	2021
Permanent	598	625
Temporaire	134	119
TOTAL	732	744

Le ministère a annoncé 87 concours, soit 56 concours ouverts (publics) et 28 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	4
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent,	16(1)b)	4

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
	notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.		
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	12
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	8
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Ministère ni auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Première session de la 60^e législature

PROJET DE LOI NO	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
111	<i>Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2022/chapter-32.pdf	10 juin 2022	Modifications apportées pour prévoir que, lorsque le gouvernement, en tant qu'employeur, est reconnu responsable de violations en vertu de la <i>Loi</i> , le tribunal peut imposer des sanctions de rechange, comme ordonner qu'une somme d'argent soit versée à des programmes de formation, d'éducation ou de recherche sur l'hygiène et la sécurité au travail.
112	<i>Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2022/chapter-33.pdf	10 juin 2022	Renforcement des protections d'emploi pour les personnes servant dans les réserves des Forces canadiennes, grâce à l'augmentation du congé maximum autorisé; harmonisation avec le libellé utilisé par d'autres territoires de compétence.
118	<i>Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2022/Chap-39.pdf	10 juin 2022	Cette nouvelle loi vise à accroître la transparence et à réduire les obstacles pour garantir que les travailleurs qualifiés, y compris les professionnels formés à l'étranger, voient rapidement leurs titres de compétences reconnus de manière juste, cohérente et impartiale par les organismes de réglementation du Nouveau-Brunswick.

Deuxième session de la 60^e législature

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
11	<i>Loi concernant l'hygiène et la sécurité des pêcheurs</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2022/Chap-51.pdf	16 décembre 2022	Inclusion des bateaux de pêche dans la définition d'un lieu de travail et a donné à Travail sécuritaire NB le pouvoir d'assurer le respect des nouvelles exigences obligeant les pêcheurs à porter un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel.
12	<i>Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2022/Chap-52.pdf	16 décembre 2022	Modification des définitions d'employeur et d'employé pour garantir que les personnes ayant un handicap ne se trouvent pas dans des situations d'emploi dans lesquelles elles reçoivent un salaire inférieur au salaire minimum.
23	<i>Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2022/Chap-63.pdf	16 décembre 2022	Clarifie les règles d'engagement entre l'employeur et l'employé et modernise certaines dispositions dépassées de la <i>Loi</i> .

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modification du <i>Règlement général</i> pris en vertu de la <i>Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2022/2022-26.pdf	16 mai 2022	Mise à jour de la liste des établissements d'enseignement désignés dans l'annexe A.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modification du <i>Règlement général</i> pris en vertu de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2022/2022-27.pdf	20 mai 2022	Exigences renforcées en matière de sécurité sur le lieu de travail liées au bûcheronnage et à la sylviculture, à la qualité de l'air et à la ventilation, à l'amiante et aux limites d'exposition professionnelle.
Modification du <i>Règlement général</i> pris en vertu de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité du travail</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2022/2022-76.pdf	10 novembre 2022	Normes harmonisées dans le domaine de l'équipement de protection individuelle avec d'autres territoires de compétence, suite à la signature par le Nouveau-Brunswick de l'Accord de conciliation pancanadien.
Modification du <i>Règlement général</i> pris en vertu de la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité du travail</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2022/2022-79.pdf	5 décembre 2022	Exigences renforcées en matière de sécurité au travail liées au secteur de la construction et aux laboratoires.
Modification du <i>Règlement sur la Commission du travail et de l'emploi</i> pris en vertu de la <i>Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2023/2023-6.pdf	13 février 2023	Apporte des modifications administratives et consécutives résultant de la <i>Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> .
Modification du <i>Règlement général</i> pris en vertu de la <i>Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2023/2023-22.pdf	30 mars 2023	Désigne les 14 organismes de réglementation de la santé auxquels la <i>Loi</i> s'applique.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Règlement sur les normes pris en vertu de la <i>Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2023/2023-24.pdf	3 mai 2023	Établit les normes auxquelles un employé en grève ou en lock-out doit adhérer s'il participe à une activité de piquetage.
Modification du <i>Règlement général</i> pris en vertu de la <i>Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2023/2023-27.pdf	18 mai 2023	Mise à jour supplémentaire de la liste des établissements d'enseignement désignés dans l'annexe A.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2022-2023 se trouvent à l'adresse :

<https://laws.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=postsecondary>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

En 2022-2023, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a continué d'assurer le respect de ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles dans toute l'organisation. Des initiatives connexes menées de façon continue au cours de l'année en question sont énumérées ci-dessous.

Axe 1

Activités qui sont survenues pour appuyer l'objectif de la langue de service :

- Consultation et discussions régulières entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour mieux répondre aux exigences des profils linguistiques et aux besoins. Le pourcentage d'achèvement des profils linguistiques pour 2022-2023 était de 88.9 %

Axe 2

Activités qui sont survenues pour appuyer l'objectif de la langue de travail :

- Une formation en langue seconde a été offerte aux employés qui répondaient aux exigences de la Politique sur la formation linguistique en langue seconde du Ministère. 12 employés ont reçu une formation en langue seconde en 2022-2023.

Axe 3

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la promotion des langues officielles :

- Dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration du Ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la Loi sur les langues officielles en suivant les modules obligatoires d'apprentissage en ligne.
- Dans le cadre du processus annuel de gestion du rendement, tous les employés devaient prendre connaissance de la Loi sur les langues officielles.
- Des messages sont envoyés chaque année aux employés pour leur rappeler leurs obligations et les exigences en matière de services dont fait état la Loi sur les langues officielles. Il peut s'agir de liens vers la boîte à outils, les politiques ainsi que les cours en ligne du Centre du savoir GNB sur les langues officielles.

Axe 4

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- La coordonnatrice des langues officielles du Ministère a assisté aux réunions trimestrielles organisées par Finances et Conseil du Trésor pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir de manière proactive à cet égard.

Conclusion

Ces résultats témoignent des retombées favorables des diverses initiatives découlant du plan d'action en ce qui concerne la sensibilisation aux langues officielles au sein du Ministère et l'acceptation de celles-ci.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
2021, chapitre 3 – Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v1/Chap3f.pdf	14

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
3.36 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail demande des détails ou des documents justificatifs des fournisseurs de services tiers pour ajout aux annexes des contrats conclus avec des tiers.	Le Ministère accepte cette recommandation et inclut les détails des tiers dans les contrats avec des tiers et note que ce contrat de service propre à la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick (PRUTNB) était unique.
3.43 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail planifie la collecte de tous les renseignements nécessaires pour satisfaire aux exigences fiscales lors de l'élaboration de programmes comme la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.	Le Ministère accepte la mise en œuvre et l'inclusion d'exigences fiscales et note que ce contrat de service propre à la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick (PRUTNB) était unique et exceptionnel.
3.48 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail conçoive, dans le cadre de l'élaboration de programmes, des contrôles clés pour atténuer le risque de fraude, et maintienne cette structure de contrôle tout au long de la mise en œuvre duprogramme.	Le Ministère accepte la mise en œuvre de contrôles clés et note que ce contrat de service propre à la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick (PRUTNB) était unique et exceptionnel.
3.52 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail veille à ce qu'un processus d'appel soit intégré aux programmes qui procurent des prestations	Le Ministère accepte cette recommandation et a mis en œuvre un processus d'examen dans lequel le client peut ajouter des détails à sa demande,

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
financières aux demandeurs afin d'assurer une mise en œuvre équitable des programmes.	expliquant pourquoi sa demande doit être approuvée (nouveaux renseignements, etc.)
3.59 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail consigne clairement les rôles et les responsabilités des programmes lors de l'élaboration du programme et des contrats lorsqu'ils font appel à un fournisseur de services tiers.	Le Ministère accepte cette recommandation et établit des protocoles d'entente avec des rôles et des responsabilités clairement définis pour la prestation des services.
3.68 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail fournisse de la rétroaction à Service Nouveau-Brunswick sur les défis auxquels il a été confronté lors de sa collaboration avec des fournisseurs de services tiers, afin de favoriser l'amélioration continue des services contractuels.	Le Ministère accepte cette recommandation et communique activement avec Service Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les contrats avec des tiers, afin de définir clairement les rôles et les responsabilités pour la prestation des services.
3.76 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail effectue et consigne l'analyse des risques, y compris des stratégies d'atténuation pertinentes, pendant l'élaboration de nouveaux programmes.	L'Unité de vérification interne du Ministère a élaboré un modèle d'analyse des risques de fraude qui sera utilisé pour la conception de nouveaux programmes.
3.77 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail effectue périodiquement une évaluation formelle des risques de fraude de son organisation, puis conçoit et met en œuvre des contrôles adéquats sur les programmes pour gérer les risques repérés.	L'Unité de vérification interne du Ministère a travaillé avec le comité de vérification et le comité de haute direction pour établir la version définitive de l'évaluation des risques de fraude du Ministère.
3.88 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élabore des objectifs à l'aide du modèle SMART ou d'un autre système pour s'assurer que les objectifs du programme énoncent clairement les réalisations attendues et pour renforcer la capacité du Ministère de produire des rapports et d'utiliser des paramètres de rendement pour améliorer les services.	Le Ministère accepte cette recommandation et s'engage à inclure, sur une base permanente, des indicateurs de rendement des fonds, dans les contrats de financement, des fonds de rendement fondés sur des mesures.
3.95 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail surveille activement le rendement des contrats et les résultats continus lorsqu'il conclut des	Le Ministère accepte cette recommandation, le personnel surveillant activement, sur une base permanente, des indicateurs de rendement de l'attribution des fonds pour les contrats.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
contrats avec des entités tierces pour exécuter des programmes provinciaux et qu'il prenne des mesures correctives pour corriger les lacunes au chapitre du rendement, le cas échéant.	
3.99 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail confirme que les paiements versés à la Croix-Rouge ont été utilisés uniquement aux fins du programme de PRUTNB.	L'Unité de vérification interne du Ministère a effectué une vérification du programme PRUTNB et de l'utilisation des paiements traités par la Croix-Rouge.
3.103 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail adopte des pratiques exemplaires pour répondre aux besoins de changements et aux circonstances imprévues dans les contrats futurs.	Le Ministère accepte cette recommandation, le personnel surveillant activement, sur une base permanente, des indicateurs de rendement de l'attribution des fonds pour les contrats.
3.107 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail crée une politique visant à appuyer et à renforcer la tenue de notes pour les réunions et les décisions prises lors de l'élaboration de programmes afin d'assurer la reddition de comptes et la transparence.	Le Ministère accepte cette recommandation, le personnel tenant activement et régulièrement à jour un répertoire des décisions à des fins de responsabilisation et de transparence.
3.111 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail rende compte publiquement du rendement des programmes importants.	Un certain nombre de mécanismes de reddition de comptes sur le rendement des programmes et les renseignements sont déjà en place, notamment le rapport annuel, le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires et les vérifications de rendement réalisées par le Bureau du vérificateur général. Le Ministère continuera d'utiliser ces mécanismes et d'autres mécanismes pour rendre compte, le cas échéant.

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième, quatrième et cinquième exercice.

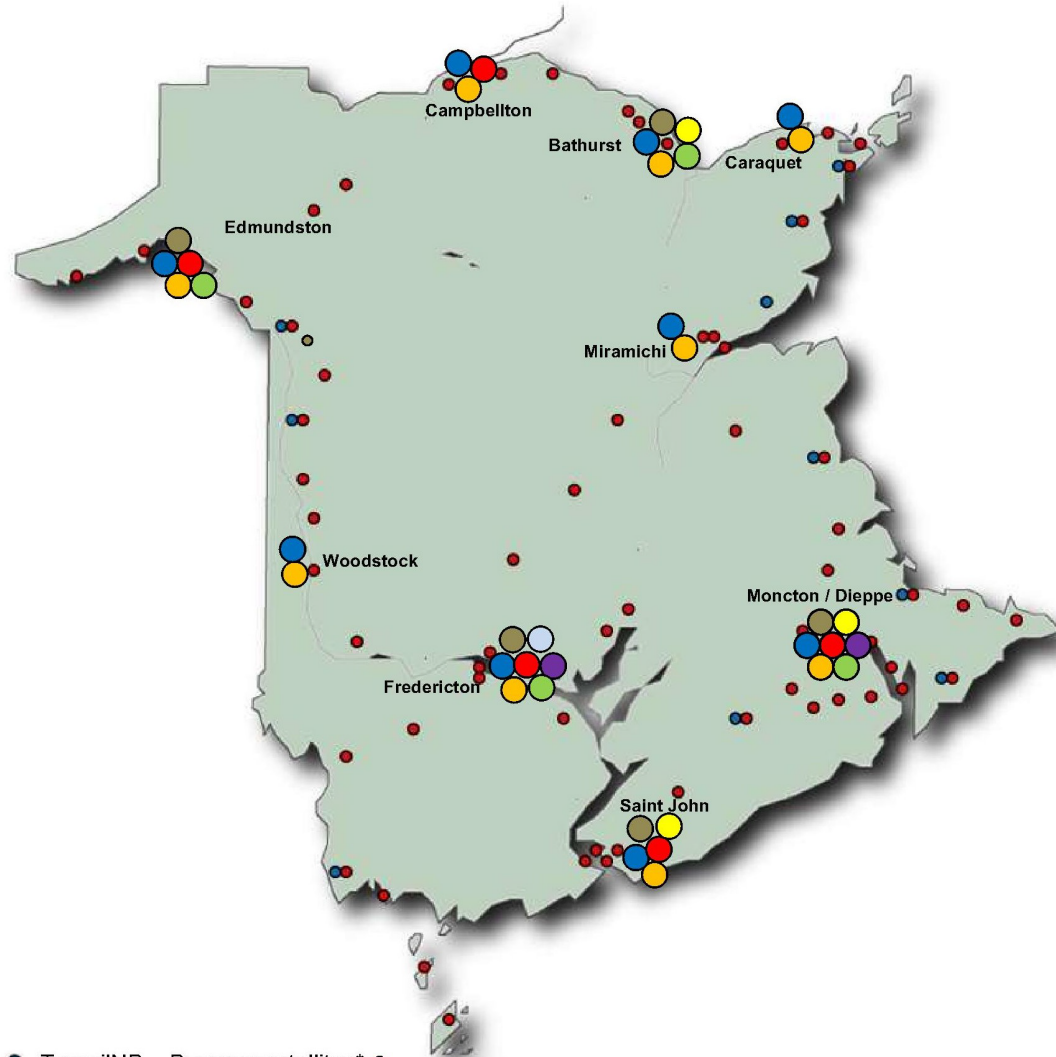
NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MIS EN ŒUVRE
2019, chapitre 2 – Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V2/Chap2f.pdf	10	9
2018, chapitre 2 – Travail sécuritaire NB – Phase 1 – Gouvernance https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap2f.pdf	7	7

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2022-2023.

ANNEXE A

SERVICES ET EMPLACEMENT DES BUREAUX DU MINISTÈRE



* TravailNB a des bureaux satellites à Shippagan, à Tracadie, à Neguac, à Grand-Sault, à Perth-Andover, à Sussex, à St. Stephen, à Richibucto, à Sackville et à Shediac.

** Les Normes d'emploi ont un bureau satellite à Grand-Sault.

*** En plus des cinq régions de bibliothèques, le Nouveau-Brunswick compte 63 bibliothèques publiques, soit 11 dans la région Chaleur, 14 dans la région de York, 12 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 10 dans la région de Fundy.